

## Bilan et réflexions

4 novembre 2009

Pour Albert Camus la dignité de l'homme est sa capacité de révolte contre l'injustice et son combat pour la liberté. « Nous sommes les seuls animaux de la terre à pouvoir changer notre destin face à la mort. »

Voilà ma source d'inspiration personnelle qui va dans le sens de la lutte que nous avons entrepris pour obtenir cette ultime liberté.

J'ai besoin de partager avec vous mes opinions et sentiments et faire un certain bilan des actions passées et des projets d'avenir pour cette année. Quand je vois le chemin parcouru, il faut constater que nous avons contribué de façon importante depuis plus de trois ans à élargir ce débat de société commencé ici et ailleurs dans le monde dès les années 80 et 90. Du noyau fondateur de trois ou quatre personnes, nous sommes maintenant plus de 30 membres actifs sur un total de 230 membres. Cette équipe couvre tous les secteurs et besoins pour un excellent fonctionnement de l'organisme.

Je me suis totalement et avec passion investie dans cette aventure avec vous et j'ai fait de nombreuses lectures de livres et d'articles. J'ai passé des heures à fouiller sur internet pour m'informer de ce qui se fait partout sur la planète à ce sujet. Je comprends mieux et je crois encore davantage qu'un jour nous aurons cette liberté de choisir d'avoir une bonne mort. C'est une conviction qui remonte à très loin et murie de l'expérience de centaines de témoignages durant ces dernières années. Je compte demeurer fidèle à mon engagement dans cette cause, poursuivre le développement d'une plus large coalition au Québec et maintenir les liens avec les associations de la Fédération internationale afin de suivre de proche ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Nous sommes au début d'une autre étape; la mise sur pied de l'organisation est terminée et les structures en place sont fonctionnelles et efficaces. Il y a eu des moments importants cet automne : les deux sondages des fédérations de médecins celui des spécialistes FMSQ et ensuite celui des omnipraticiens FMOQ. Puis la position du Collège des médecins du Québec (CMQ) rendue publique le 3 novembre qui reconnaît la nécessité de modifier le code criminel pour permettre l'euthanasie dans un contexte de soins de fin de vie appropriés. Il y aura finalement le débat au Parlement Fédéral fin novembre sur le projet de loi C -384. Nous avons envoyé notre Manifeste et une lettre à tous les députés du Canada ainsi qu'un communiqué de presse aux médias du Québec pour faire connaître notre réaction suite à la présentation de la réflexion du CMQ.

Plusieurs personnes m'ont fait remarquer que je n'ai pas officiellement répliqué et débattu dans les médias très souvent. C'est un choix personnel de ne pas alimenter le débat dans un

échange où c'est blanc et noir en deux minutes. Où finalement cela devient un dialogue de sourds et où il m'est personnellement difficile de véritablement informer la population sur notre Mission. Par contre j'ai répondu à toutes les demandes d'entrevues à la radio et même deux présences à CTV News (télévision anglophone) à une heure de grande écoute. Lorsqu'il s'agit d'information ou de connaître notre point de vue sur un sujet relatif à notre mission je réponds toujours oui aux invitations. Ce débat de société est complexe et lorsqu'il est question de valeurs, je pense qu'il n'y a pas de terrain d'entente possible entre des positions adverses. Donc je pense que la formule du *débat* ne me convient pas. La crédibilité venant avec les titres « d'experts ayant une formation professionnelle reconnue » je suis heureuse que notre association compte des porte-parole dans nos comités médical et juridique qui se prêtent généreusement à cet exercice. Je crois que le respect des préférences et compétences de chacun demeure primordial pour tous les membres de l'équipe. La seule règle d'or : maintenir le ton non offensant que nous avons adopté dans notre Manifeste où chaque mot a été pesé.

Le dernier mot reviendra au Parlement fédéral, sinon la Cour Suprême tranchera la question un jour. Depuis 1990 plusieurs sondages révèlent que la population du Québec est très majoritairement en faveur du libre choix du malade en fin de vie. En août 2009 celui de Angus Reid La Presse confirme que 77 % des québécois sont d'accord pour la légalisation de l'euthanasie. Récemment les sondages faits à la FMSQ et à la FMOQ indiquent que 75 % des médecins acceptent la pratique de l'euthanasie dans un cadre juridique balisé, ce qui correspond à l'opinion de la population.

Le Collège des médecins du Québec a déjà fait connaître sa position et nous espérons que leur message obligera les législateurs à adapter les lois afin de répondre aux attentes de la société. Au Pays-Bas, premier pays à légiférer afin de permettre l'euthanasie, la Justice avait adopté pendant 20 ans une attitude de tolérance envers les médecins qui la pratiquaient. Il faut souhaiter que le Canada ne prenne pas autant de temps ...

Je laisse la responsabilité à chacun de consulter régulièrement le site internet afin de voir ce qu'il y a de nouveau ou d'important à lire.

Je travaillerai plus spécifiquement avec ceux d'entre vous qui veulent rejoindre des associations à but non lucratif au Québec et qui sont intéressés à s'informer ou comprendre les enjeux du débat sur l'aide médicale en fin de vie.

Hélène Bolduc, présidente